BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 21 mai 2021	***N° 2021-308***

Convocation du 12 mai 2021
Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PESCINA à partir de 17h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56
M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 16h05
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à partir de 16h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :
Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 21 mai 2021**	***Délibération***
	Direction de la communication	***N° 2021-308***

Association Centre régional d'information jeunesse Nouvelle-Aquitaine - Subvention de fonctionnement 2021 - Décision - Autorisation

Monsieur Baptiste MAURIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect de la loi Egalité et citoyenneté du 27 Janvier 2017, le Centre régional d'Information jeunesse Nouvelle-Aquitaine (CRIJNA), a été créé en avril 2018 (fusion des CRIJ Limousin, Poitou-Charentes et Aquitaine).
L'Association a pour objet de mettre à la disposition de tous les jeunes, et plus largement du grand public, par tous les moyens appropriés, les informations qui les intéressent dans tous les domaines.
Elle constitue un centre de ressources à vocation locale, départementale et régionale qui s'inscrit dans le développement des services mis à disposition du public par les collectivités publiques. Sur la thématique Europe, elle est reconnue Centre d'Information Europe Direct (CIED) sur la Nouvelle-Aquitaine.
Le CRIJ Nouvelle-Aquitaine garantit ainsi une mission de service public en diffusant auprès de tous les jeunes métropolitains des informations relatives à leur quotidien : vie pratique (carte jeune Bordeaux Métropole, tarifs jeunes TBM, manifestations, logement étudiant, orientation, emploi, insertion professionnelle, santé, Europe…), favorisant ainsi l'autonomie, l'initiative et l'engagement des jeunes.
Concernant l'accueil et l'information au sein de la Métropole bordelaise, il propose sur un lieu ouvert au public, cinq jours par semaine :

- Des espaces documentaires thématiques sur tous les sujets concernant les jeunes du territoire,
- Un espace multimédia disposant de postes informatiques connectés à internet en accès libre,
- Un accueil de premier niveau en permanence permettant d'orienter les jeunes ainsi qu'un accueil personnalisé effectué par un professionnel jeunesse,
- Des ateliers d'information spécifiques réguliers : service civique, mobilité, recherche de logement…,
- Des ateliers d'accompagnements collectifs : numérique, recherche d'emploi, ressources information jeunesse,

Le site internet, « Jeune à Bordeaux Métropole », mis en ligne en mai 2019, constitue un site de ressources à destination des jeunes de Bordeaux Métropole ainsi que des professionnels jeunesse, auquel s'ajoute un outil commun de petites annonces (job pour les jeunes).
Présent également sur Facebook, Instagram et Tweeter, le CRIJ Nouvelle-Aquitaine relaie sur ses pages les informations utiles aux jeunes concernant les aides, dispositifs, évènements ou structures les concernant.
Cette association organise également de nombreux évènements en direction des jeunes, parmi lesquels le forum Jobs d'été en partenariat avec la ville de Bordeaux et Pôle Emploi.

En tant que tête de réseau de l'information jeunesse régionale, le CRIJNA anime le réseau de 16 structures information jeunesse de la Métropole, implantées sur 16 communes de l'agglomération. Cette mission d'animation consiste à organiser et animer des réunions et groupe de travail de réseau, des formations à destination des professionnels du réseau, diffuser les outils documentaires aux structures du réseau, faire l'interface avec les partenaires institutionnels, accompagner les structures dans la démarche de labellisation information jeunesse.
Parallèlement, il sera développé une stratégie de présence « Hors les Murs », les missions de l'association consistant également à intervenir à l'extérieur (espaces publics, établissements scolaires, quartiers, festivals, compétitions sportives, par la mise en place de partenariats (éducation nationale, centres d'animation) au niveau local mais aussi en engageant des dynamiques de coopération internationale.
Ses orientations s'articulent sur différents axes tels que le développement de projets collectifs et coopératifs, le renforcement de la participation des jeunes, la transformation numérique, l'évolution des lieux d'accueil.
Pour ce faire, le CRIJ Nouvelle-Aquitaine dispose d'une équipe de 22 salariés permanents mais aussi des volontaires en service civique et volontariat européen.
Agissant dans le domaine de la communication à caractère intercommunal et d'intérêt général, Bordeaux Métropole soutient depuis 1994 le développement de cette structure, anciennement dénommé le CIJA, par l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Le montant de la subvention versée en 2020 était de 30 400 euros.
En conséquence, l'assiette subventionnable retenue, hors prestations en nature, est de 1 522 000 €, comme l'indique le budget prévisionnel 2021, joint en annexe.
En prolongement de la commission d'examen des subventions, il a été proposé d'attribuer à cette association, une subvention de 30 400 €.

	BUDGET PREVISIONNEL 2021	REALISE N-1	REALISE N-2
Budget	1 522 000	1 487 000	1 589 376
Charges de personnel/budget global	1 130 000	1 112 000	999 139
% de participation de BM/Budget global	1.9	2	1.9
% de participation des autres financeurs/Budget global :			
- DRJSCS	29.5	29.7	27.6
- Région Aquitaine	35.4	37.3	35.58
- Ville de Bordeaux	2.6	2.6	2.5
- Autres communes	6	6.1	5.7
- Organismes sociaux	1.5	1.8	1.6
- Conseil Départemental	0.6	0.4	0.2
- Europe	19.7	18.6	17.8

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier l'article 10 relatif à l'obligation de conclure une convention pour toute subvention accordée à une association d'un montant supérieur à 23 000 euros, ainsi que les conditions d'attribution,
VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
VU la délibération n° 2015/0252 du 29 Mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention

en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la commission d'examen des subventions du 25 Novembre 2020,
VU le dossier de demande de subvention en date du 10 Juillet 2020 et le budget prévisionnel 2021 de l'association,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole de soutenir financièrement le Centre Régional d'Information Jeunesse Nouvelle-Aquitaine pour faire connaître et promouvoir les actions de Bordeaux Métropole et des communes qui la composent dans ses différents domaines de compétences auprès de la jeunesse d'Aquitaine.

DECIDE

Article 1 : une subvention de fonctionnement de 30 400 euros TTC est attribuée au CRIJ Nouvelle-Aquitaine au titre de l'année 2021.
Article 2 : le projet de convention destiné à régler les modalités administratives et financières du versement de la subvention est approuvé,
Article 3 : le Président est autorisé à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
Article 4 : la dépense correspondante de 30 400 euros qui sera imputée au Budget Primitif de l'exercice 2021, au chapitre 65 – article 65748 – fonction 0220.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **31 MAI 2021** **PUBLIÉ LE :** **31 MAI 2021**	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué, Monsieur Baptiste MAURIN